

*Question présentée par la députée :  
M<sup>me</sup> Lydia Schneider Hausser*

*Date de dépôt : 24 juin 2015*

## **Question écrite**

### **Fermeture de La Pâquerette des Champs, et après ?**

La Pâquerette des Champs, créée en 1990, proposait des places d'hébergement (5) dans un appartement au centre-ville de Genève.

Comme son nom le suggère, La Pâquerette des Champs était un lieu complémentaire à La Pâquerette, lieu de thérapie à l'intérieur de la prison.

Sans revenir ici sur l'évolution du dossier de La Pâquerette, nous sommes pour le moins surpris par la décision de fermeture de l'appartement et structure de La Pâquerette des Champs.

Bien entendu, la pression que met le Conseil d'Etat pour effectuer des économies et des coupes partout où cela est possible est une des explications simples de la fermeture de ce lieu.

Bien entendu, la volonté médiatique d'une gestion sécuritaire et contrôlée à 100 % dans le domaine pénitentiaire a aussi certainement son impact sur la décision de fermeture de ce lieu et sur la coupe des aides financières accordées à cette association.

***Pourquoi ne pas avoir utilisé les compétences et les structures de La Pâquerette des Champs dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle du Service de probation et d'insertion (SPI) ?***

***Quelle stratégie le Conseil d'Etat a-t-il en matière d'insertion sociale et professionnelle lors des sorties de détenus incarcérés, sachant que ce moment de sortie est primordial tant en matière de non-récidive que de sécurité publique ?***

***Pratiquement, hormis de loger ces personnes à l'hôtel, quel suivi leur est proposé au-delà de la question du logement, sachant que ces personnes ont pu passer de longues années en prison ?***